

Tétras lyre (*Tetrao tetrix*)



B. Bellon

Données écologiques

Galliforme, Tétraonidés

Habitat en Rhône-Alpes : Dans les Alpes, il fréquente des habitats de transition semi-ouverts du montagnard supérieur et du subalpin, où s'imbriquent en mosaïque pelouses, landes, fourrés et boisements clairs.

Dans les Préalpes du Sud (Baronnies...), il est présent en **versant Nord**, dès 700 m d'altitude, et peut occuper des milieux atypiques variés : hêtraies-sapinières, hêtraies à if, chênaies pubescentes...

En hivernage, la survie est basée sur l'économie d'énergie, qui dépend :

- **de la nourriture :** procurée par les aiguilles, bourgeons, fleurs et rameaux de conifères et de divers feuillus (myrtilles lorsqu'elles sont accessibles, sorbiers, aulnes ...).
- **des abris** (repos, protection contre le froid et les prédateurs) : dans des « igloos » creusés dans la neige poudreuse, ou à défaut de neige dans des conifères.
- **des déplacements**, qui doivent être limités au maximum.

Reproduction :

- **Espèce polygame**, l'âge de maturité sexuelle des coqs est de 2 à 3 ans. Par contre, les poules se reproduisent dès l'âge d'un an.
- En moyenne, la ponte comporte 7.2 œufs, et à la fin du mois d'août environ 40 % des poules mènent une nichée de 3,4 jeunes. **L'indice de reproduction est de 1,4 jeunes élevés par poule** en moyenne.
- Les poules recherchent **des milieux riches en Invertébrés** et présentant un **couvert au sol d'au moins 25 cm de haut**, pour l'élevage des jeunes et leur protection contre les prédateurs.

Historique et situation actuelle

- Les effectifs de Tétras-lyre en France sont évalués actuellement à 16000-20000 adultes (OGM, 2000). Plus des deux tiers sont répartis sur les massifs des Alpes du Nord.

- **A l'échelle des Alpes françaises les effectifs de Tétras-lyre sont en lente régression.**

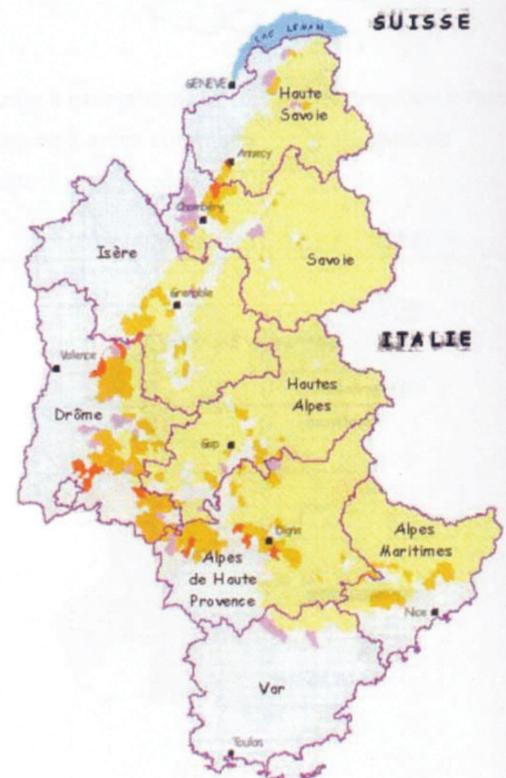
- Sur 20 sites suivis en Rhône-Alpes depuis 6 ans et plus, l'OGM note (2000) :

- une augmentation significative des effectifs (coqs chanteurs) sur 2 sites ;
- une diminution significative sur 8 sites;
- sur les 10 autres sites, les comptages indiquent une variation statistiquement non significative, bien que les effectifs paraissent souvent avoir diminué lentement au cours de la décennie 1990-1999.

- Cette tendance, plus ou moins marquée à la régression, n'affecte pas uniquement des sites situés sur des unités naturelles faiblement peuplées de la frange méridionale de l'aire de répartition mais également des sites appartenant à des unités à forts effectifs, notamment dans les Alpes du Nord.

- Disparition ancienne (décennie 1950 à 1980)
- Disparition récente (décennie 1990)
- Présence régulière au cours de la décennie 1990
- Présence régulière incertaine ou présence sporadique au cours de la décennie 1990

Evolution de la répartition communale



(Cartographie OGM / N. Deloche, in ONCFS décembre 2002)

Mesures réglementaires prises en faveur de l'espèce

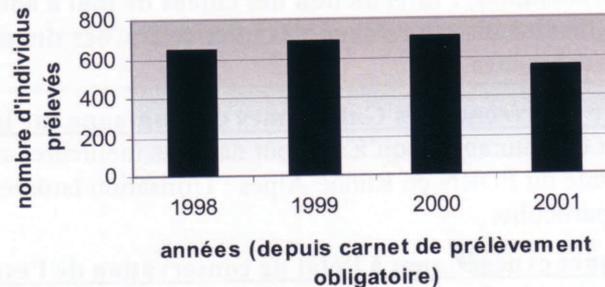
Le tir des femelles et des jeunes non maillés (pas encore 80% du plumage noir) est interdit. La commercialisation est interdite ; La chasse est fermée en temps de neige.

Les carnets de prélèvements sont obligatoires depuis 1998.

Réglementation actuelle selon les départements

Départements	Réglementation cynégétique*
Haute-Savoie	Plan de chasse (chasse fermée certains jours)
Savoie	Plan de chasse (chasse fermée certains jours)
Isère	Chasse autorisée avec PMA journalier et/ou annuel dans toutes les communes (chasse fermée certains jours) (Plan de chasse sur une partie du massif de la Chartreuse)
Drôme	Chasse autorisée (sur certaines communes seulement)

Evolution des prélèvements de Tétrasylyre en Rhône-Alpes



Menaces

- Mortalité par **collision dans les câbles aériens**
- **Dérangement hivernal** (par les activités non canalisées)
- **Dérangement**, sur les sites de reproduction, lors du martelage parfois effectué au printemps
- **Dérangement estival** (accru par l'ouverture de pistes carrossables d'altitude)
- **Pathologies** : Les dérangements hivernaux sur les domaines skiables peuvent entraîner une augmentation du taux d'infestation des oiseaux notamment par *Capillaria caudinflata*. Les lâchers de gibier d'élevage (faisans, perdrix...) peuvent représenter par ailleurs un risque de contamination important
- **La prédation** (Martre, Renard, Autour, Aigle royal, surtout sur les jeunes)
- **Conditions météorologiques** : De fortes chutes de pluie pendant la période d'éclosion sont susceptibles d'entraîner une augmentation de la mortalité des poussins. Un faible enneigement hivernal et/ou un printemps tardif et/ou des températures basses pendant la période d'incubation affectent la condition physiologique des poules et donc indirectement leur succès reproducteur.
- Dans les Alpes, les **aménagements touristiques** ont affecté des populations importantes de Tétrasylyre. Exemple : **40% de perte d'habitat par destruction et morcellement dans le domaine des Arcs, en Haute Tarentaise (ZICO RA 11)**, conséquence de l'urbanisation, des terrassements, des constructions de routes et remontées mécaniques. Ces impacts sont d'autant plus graves lorsqu'ils concernent la « zone de combat ».
- Autre cause de régression, plus générale : la **fermeture des alpages** par la recolonisation forestière (notamment par l'**aulnaie verte**, défavorable au Tétrasylyre quand elle devient dense) qui suit l'**arrêt du pâturage**.
- A l'inverse, l'intensification de l'exploitation pastorale sur les alpages demeurés rentables est aussi préjudiciable. Le **pâturage trop précoce et intensif**, le remplacement des bovins par des ovins, concourent à faire régresser la diversité du couvert végétal

Mesures de gestion / Outils et moyens possibles

La conservation du Tétrás lyre doit porter à la fois sur la gestion de son habitat, sur une gestion cynégétique adaptée à l'état de conservation de l'espèce, et sur une maîtrise de la fréquentation humaine.

Diverses opérations détaillées dans le **programme d'action du Ministère de l'Environnement** (SIMON et al., 1996) ont déjà été engagées par différents organismes (ONCFS, ONF, PN et PNR, Associations ornithologiques, Fédérations des chasseurs, Associations de chasse spécialisée...).

1- Lutter contre la fermeture du milieu (Préalpes et zones externes des massifs centraux) :

Si des **restaurations d'alpages par débroussaillage ponctuel** d'aulnaies vertes ou rhodoraies ont déjà été menées, il conviendrait de donner la priorité à l'**entretien de sites suffisamment vastes** (au moins 10 ha), encore bien occupés par l'espèce. Les projets doivent être durables en terme d'effectifs visés et de pérennité d'habitat : contrat d'entretien avec des alpagistes suivant un cahier des charges précis (arrivée des bêtes après le 1^{er} août, nombre de bêtes à l'hectare adapté au site, rotation de surface de quelques hectares en défends), recouvrement arboré maintenu au-dessous de 40%, entretien au sol d'une mosaïque d'arbrisseaux et herbacés divers.

2- Prendre en compte la présence des Galliformes de montagne lors de tout aménagement, et lors d'activités touristiques :

Concernant les **activités touristiques**, on peut préconiser, dans les domaines skiabiles, la **fermeture de certaines pistes carrossables**, l'**interdiction des chiens de mai à août**, la **fermeture au ski des principales zones d'hivernage**, la **visualisation des câbles meurtriers**, des **tirs d'effarouchement à blanc** avant le **déclenchement d'avalanches...**

3- Prendre en compte la présence des Galliformes de montagne sur les pâturages exploités :

Préconiser le report du pâturage jusqu'à mi-août dans les meilleures zones de reproduction (exemple de mesure agri-environnementale du PDRN en Rhône-Alpes : Utilisation tardive de la parcelle sur milieux remarquables à intérêt faunistique particulier...)

4- Adapter les pratiques cynégétiques à l'état de conservation de l'espèce :

L'**instauration du plan** de chasse qui permet de tenir compte des variations d'effectifs et du succès de la reproduction mériterait d'être généralisée. **Le prélèvement devrait être nul les années où la reproduction a échoué et sur certaines populations vulnérables.**

Les recommandations de l'ONCFS sont les suivantes :

POPULATIONS ISOLEES DE MOINS DE 200 ADULTES	AUTRES POPULATIONS		
	la prélèvement dépend de la reproduction		
	moins d'un jeune par poule adulte	1 à 1,8 jeune par poule adulte	plus de 1,8 jeune par poule adulte
			
PAS DE CHASSE	0 à 5%	5 à 15%	15 à 20%

(Source : BERNARD-LAURENT et al. / ONCFS, 1998)

5- Envisager la régulation de la prédation sur des populations sensibles dès lors que la chasse est interdite.

Réseau d'habitats favorables / Réseau de partenaires...

L'Observatoire des Galliformes de Montagne a mis en évidence que **les espaces protégés ou soumis au régime forestier couvrent les deux tiers de la superficie des unités de présence du tétras-lyre** (et près des $\frac{3}{4}$ des unités classées en priorité 1[♦]).

La contribution potentielle de l'ensemble de ces espaces apparaît **déterminante** : ils constituent un réseau suffisamment dense pour autoriser des échanges d'oiseaux entre eux et avec la quasi-totalité du reste de l'aire de présence de l'espèce.

Bibliographie

- BERNARD-LAURENT et al. / ONCFS CNERA Faune de montagne, Le Tétras-lyre, 1998 – 36p.
- MAGNANI Y. (2002), *Le Tétras-lyre* – éléments de biologie, gestion de l'espèce et de ses habitats, Paris ONCFS, 8 p.
- MIQUET A., CORA (2003), Atlas des oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes – 335 p.
- MIQUET A., in ROCAMORA G. & YEATHMAN-BERTHELOT D., Oiseaux menacés et à surveiller en France, SEOF, MNHN – Brunoy 1999.
- Observatoire des Galliformes de Montagne (OGM), 10 ans de suivi patrimonial (1990-1999)
- Observatoire des Galliformes de Montagne (OGM), Rapport annuel 2001.
- Observatoire des Galliformes de Montagne (OGM), Horizon XXIème siècle : Eléments pour la conservation et la gestion du tétras-lyre dans les Alpes françaises - 2^{ème} partie : Contribution des espaces protégés ou soumis au régime forestier – Août 2001 - 123 p.
- ONCFS, supplément Faune sauvage n° 257 : Evolution de la répartition communale du petit gibier de montagne en France - décembre 2002.

♦ niveau de priorité 1 : unité abritant un effectif d'au moins 60 poules et unités permettant leur liaison par les versants (axes de dispersion privilégiés) constituant un ensemble possédant au moins 4000 poules.